

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2014**

Sur convocation du 1<sup>er</sup> adjoint Pierre BRAYSSE, le conseil municipal s'est tenu le 27 novembre 2014 à 20h30 dans la salle habituelle des délibérations.

Tous les membres du conseil sont présents, à l'exception de M. LAVAL (excusé) qui a donné procuration à Pierre BRAYSSE.

Le quorum étant atteint le conseil a pu valablement délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Sébastien BARD a été nommé secrétaire de séance.

### **Complément travaux de voirie.**

A la demande de M. Le 1er adjoint, M. GARNIER présente que pour la remise en état de la voirie et des chemins communaux suite aux orages d'octobre, il est proposé au Conseil Municipal de passer commande à la société COLAS pour un montant de 7 062.50 € HT (8 475.00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser M. Le Maire à passer une commande à la société COLAS pour la remise en état de la voirie et des chemins communaux.

### **Travaux d'entretien de la Toiture de la Chapelle Saint DIDIER**

M. Le 1er adjoint demande à M. PONS de présenter les travaux de réfection de la toiture de la Chapelle Saint DIDIER, ils concernent :

- La révision de la Toiture – (Changement de tuiles cassées)
- Changement des pierres cassées – (Couronnement)
- Changement des pierres cassées – (Pierre Haute)
- Rejointement du couronnement

Le montant des travaux, estimés par l'entreprise REBOULET la mieux placée, s'élèvent à 9 589.28 euros HT le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. Le Maire à faire réaliser les travaux de réfection et à solliciter toutes subventions disponibles auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et tout autre organisme habilité.

### **Syndicat d'Irrigation Drômois**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint donne lecture d'une lettre de Monsieur le Président du S.I.D., relative à l'adhésion, au retrait des communes ci-dessous ainsi qu'à l'évolution de ses statuts :

Adhésion : Bren, Chavannes, Marsaz, Montchenu, Crépol, Margès, Saint Donat sur Herbasse, Arthemoney, Barthernay, Saulce sur Rhône, Mirmande, Charmes sur l'Herbasse.

Retrait : Romans/Isère

Le Conseil Municipal, donne son accord pour l'adhésion et le retrait des communes citées ci-dessus mais précise que la présente délibération prendra effet dès la publication de l'arrêté Préfectoral entérinant les décisions concordantes des communes adhérentes au S.I.D et accepte les statuts du SID modifiés à compter du 1er janvier 2015.

### **Projet d'Ecole - Demande d'autorisation de sortie scolaire au titre du budget 2015**

M. Georges PONS expose, le projet d'une "classe découverte" à Vassieux en Vercors (Drôme) du 19 au 23 janvier 2015. Elle concerne la classe de CM1-CM2, soit 46 élèves et qui seront accompagnés de 4 adultes.

Le budget présenté par La Directrice de l'école s'élève en dépense à 12 336.50 €, avec une participation, se décomposant ainsi :

- 5 310.50 € par l'Association des Parents d'élèves,
- 3 450.00 € par les parents (75 €/enfant),
- 1 288.00 € par le Conseil Général de la Drôme,

Soit une nécessité de financement complémentaire minimum à assurer par La Commune de 1 288,00 € (Sans que cette participation soit inférieure à celle du Conseil Général) plus 1000 € pour le transport en car.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 13 voix pour et un contre des membres présents et représentés :

- Adopte la proposition de M. Le 1<sup>er</sup> adjoint, telle que précisée ci-dessus.
- Dit que la dépense correspondante, 2 288 €, sera inscrite au budget primitif pour 2015.

### **Recensement INSEE de la population 2015 - Recrutement et rémunération d'agents recenseurs et coordonnateur.**

Monsieur le 1er Adjoint informe le Conseil Municipal de ce qui suit :

- Les Tournettes est sur la liste des Communes qui doivent à réaliser l'enquête de recensement en 2015 (collecte des renseignements du 15 janvier au 14 février),
- Madame Isabelle ARN qui doit s'assurer en particulier, du bon déroulement des opérations de recensement, la saisie des données, de la fiabilité de l'ensemble du dispositif notamment.
- L'INSEE suggère que 1 agent recenseur est nécessaire pour 250 foyers. La commune doit donc être divisée en deux districts.
- Dans ce cadre, il faut procéder au recrutement de 2 agents chargés des opérations de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à recruter 2 agents recenseurs par contrat à durée déterminée,
- dit que ces agents seront rémunérés sur les bases de 1.71€ par habitant et 1.13€ par feuille de logement, appliquées aux nombres réels d'habitants et de logements relevant des opérations de recensement,
- fixe forfaitairement les frais de déplacement à 80 € par agent,
- fixe forfaitairement les heures supplémentaires au coordonnateur à 20 heures

## Composition de La Commission Locale

La composition de la Commission Locale de l'A.V.A.P. proposée est donc la suivante :

- Le Préfet ou son représentant, la Direction Départementale des Territoires ;
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant ;
- M. Christian DUFOREST, représentant de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme ;
- M. Serge MATHIEU ;
- M. Frédéric LÉRAT, représentant de la Chambre d'Agriculture de La Drôme ;
- Mme ALAZARD, représentante de l'Agence de Développement Touristique de La Drôme ;
- Les membres du Conseil Municipal de La Commune de LES TOURRETTES :

M. Jean-Pierre LAVAL ; M. Pierre BRAYSSE ; Mme Elisabeth DEL SOCORRO ; Mme Jeanine OBERLIN-DUMAS ; M. Christophe LABROSSE ; Mme Christelle DUPLAN ; M. Georges PONS ; Mme Loetitia SANTACROCE.

Autres personnes participant aux réunions de La Commission Locale de l'A.V.A.P., avec voix consultative :

- Mme LOUBENS Sophie Architecte des Bâtiments de France
- Mme Anne-Catherine GAMERDINGER, Architecte du Cabinet TRAME, chargée de l'élaboration de l'A.V.A.P.
- M. André BELPEER, 1er Adjoint au Maire dans la mandature précédente, en qualité de personne qualifiée ;

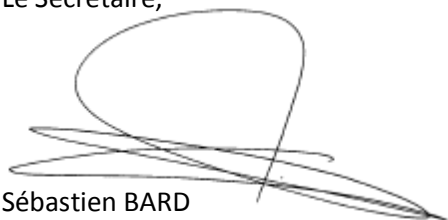
Les membres du Conseil Municipal valide la composition de La Commission Locale de l'A.V.A.P.

## Questions diverses :

- M. BRAYSSE annonce que le Préfet de la Drôme a autorisé des forages sur un certain nombre de commune du département y compris LES TOURRETTES au titre du Dossier d'enquête Publique Géothermie mais que à ce jour aucune entreprise ne nous a contacté pour de quelconque fouille.
- M. le 1<sup>er</sup> adjoint précise également la signature d'une convention entre la commune, l'agglomération et la CAUE.
- Patrice GARNIER explique que le Syndicat des Eaux Potables Drôme/Rhône et au Syndicat des Eaux d'irrigation Loriol/Cliousclat rencontre un problème sur le forage de LORIOL « Les Crozes » qu'il faudrait déplacer mais l'urbanisation de la zone artisanale ne le permet pas.

Le Secrétaire,

Sébastien BARD



Le Maire,

Jean Pierre LAVAL